Document 1

Inscription du vin sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO

« **Question écrite n° 18803 de M. Roland Courteau (député de l'Aude) publiée dans le JO Sénat du 02/06/2011 - page 1421**

M. Roland Courteau expose à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire que le vin est mentionné comme partie intégrante du repas gastronomique des Français, lequel est désormais inscrit, après études et proposition des ministres des affaires étrangères et de la culture, sur la liste représentative du patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

La culture du vin, partie du patrimoine bimillénaire, culturel, cultuel, paysager et économique français, transmise de génération en génération, a grandement contribué à la renommée de notre pays et tout spécialement de sa gastronomie aux yeux du monde,

Au-delà des arts de la table, nombreux sont les exemples qui pourraient être cités et démontreraient à quel point unique au monde, depuis l'Antiquité, le vin est évoqué dans la production artistique de notre pays, particulièrement dans les domaines de la littérature et de la poésie.

Faut-il, par ailleurs, rappeler que l'activité viticole française, par ses performances sur le marché mondial, représente un élément essentiel dans la balance commerciale du pays et donc dans son économie, mais aussi des centaines de milliers d'emplois directs ou indirects et qu'elle est pratiquée dans 18 de ses 22 régions métropolitaines ?

Faut-il également préciser que la vigne et le vin constituent en France une des bases principales du développement touristique, par la qualité reconnue des paysages façonnés, par la culture de l'accueil développé par les vignerons et par son rôle primordial dans les arts de la table, éléments indiscutables de l'art de vivre à la française ?

De même, l'enseignement des techniques de la viticulture et de la vinification dispensé par ses écoles d'agronomie accueillant de nombreux étudiants étrangers, par ses centres de recherche, par son histoire, par ses cépages, par la notoriété de ses vins est reconnu comme le premier au plan international.

Il lui demande s'il est dans ses intentions de favoriser toutes démarches permettant de compléter le chapitre V du titre VI du livre VI du code rural et de la pêche maritime par un article ainsi rédigé : « Le vin, produit de la vigne, fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France. »

Document 2

« **Quel lien existe-t-il entre l'UNESCO et le vin ?**

Le vin et la vigne sont des richesses auxquelles l'UNESCO attache une grande importance. Ainsi, soucieuse de préserver ces derniers, l'organisation enrichit la liste des biens inscrits au patrimoine mondial avec la reconnaissance de vignobles riches et uniques au monde. Cela s'explique par un réel intérêt porté par les pays au travail du vin et de la vigne, qui s'inscrivent à part entière dans leur patrimoine historique et culturel, et particulièrement en France.

Quels sont les biens viticoles actuellement reconnus par l'UNESCO ?

Aujourd'hui, 11 biens viticoles sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO dont 3 sont français. Tout d'abord, la Vallée du Haut-Rhin en Allemagne qui s'étend entre Coblence et Bingen a été inscrite en 2002 à L'UNESCO pour son patrimoine historique, géologique, culturel et industriel riche. Puis, la vallée du Haut Douro au Portugal comprenant le vignobles à l'origine du Porto et du Douro ont rejoint la liste de l'Unesco. Ensuite, le paysage viticole de l'île du Pico a été classé en 2004. Le vignoble de Lavaux en Suisse, caractérisé par ses terrasses, a été reconnu en 2007. La vallée de la Wachau située en Autriche a été classée en 2000 pour son patrimoine agricole et architectural. La Hongrie n'est pas en reste puisque le paysage culturel de Tokaj, caractérisé par des collines, vallées et rivières a été classé en 2002.

Enfin, trois paysages français ont été classés : le territoire de Saint-Emilion dont le paysage est consacré à la viticulture, les climats et vignobles de Bourgogne pour les conditions naturelles spécifiques de cette région et les coteaux, maisons et caves de Champagne classés en 2015.

Quels sont les candidats actuels ?

Le vignoble de Sancerre, le vignoble d'Alsace et le vignoble de Cadillac espèrent ainsi intégrer la liste du patrimoine de l'UNESCO. Tous espèrent améliorer leur réputation, leur tourisme et leur attractivité.

Quels avantages pour ces territoires d'être reconnus par l'UNESCO ?

La reconnaissance de l'UNESCO permet à ces territoires, une certaine récompense pour leur travail et leur savoir-faire mais surtout leur offre une importante notoriété et une attractivité nouvelles. Ces biens sont ainsi convoités par des amateurs de vins, des professionnels, mais aussi par de nombreux touristes attirés par les richesses viticoles et œnologiques garanties au cœur de ces paysages.

C'est une fierté pour les professionnels dans le domaine viticole mais aussi pour l'ensemble du pays. Ainsi, en 2015, lorsque l'UNESCO a reconnu les climats de Bourgogne ainsi que les coteaux, maisons et caves de Champagne, le président François Hollande avait déclaré que cette décision *« marque la reconnaissance internationale du patrimoine exceptionnel de ces régions et témoigne de la diversité et du dynamisme de nos territoires, qui sont la richesse de notre pays ».*

L'exemple de la région bordelaise

Le vignoble de Saint-Emilion a été le premier paysage viticole reconnu et protégé par l'UNESCO en 1999. Il existe donc un lien étroit entre la région Bordelaise et l'organisation. Bordeaux et sa région ont misé sur le développement mais aussi la préservation du savoir-faire et des paysages liés à la viticulture.

Un patrimoine mis à l'honneur grâce à la Cité du Vin :

L'ouverture de la Cité du Vin en 2016 a cristallisé la passion et l'admiration que voue cette région au monde et à l'art viticoles. Son emplacement est stratégique puisque la cité girondine a été inscrite en 2007 au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, que Bordeaux et ses alentours a été élue meilleure destination européenne en 2015 et qu'elle accueille chaque année énormément de touristes, de professionnels et investisseurs et de nouveaux résidents. Ce musée moderne et interactif permet de démontrer la place du vin au centre de nos cultures et ce, tout au long de l'histoire, de la cité antique aux dîners mondains d'aujourd'hui. Elle permet de partager des savoirs qui entourent le vin, de ses différents

cépages, à sa méthode de culture, sa fabrication, son exportation et son voyage à travers le monde. La Cité du Vin offre à un public international de réelles connaissances sur le vin qui représente un patrimoine universel immatériel. La visite au cœur de ce bijou architectural éveille émotions, rêves et sensations pour les amateurs de vin ou simplement les plus curieux.

Ainsi, le monde du vin intéresse l'UNESCO et ses valeurs dans de nombreux domaines : la science, la biodiversité, la culture ou encore le patrimoine. Le plus grand suspens est sans aucun doute celui de savoir quels autres biens viticoles auront le privilège de bénéficier de sa reconnaissance et de sa protection dans les années à venir. »

Clémence Hoener, L'Unesco et le vin : l'exemple de Bordeaux et sa région, Chronique sur le patrimoine UNESCO en France, unesco.sorbonneonu.fr, 30 novembre 2020.

Document 3 Menaces climatiques et contraintes environnementales.

Alors que le développement précoce de la vigne commence à inquiéter en Europe, Serge Zaka, agroclimatologue pour ITK, revient les conséquences de la sécheresse sur l'ensemble des vignobles de la planète.

« Avec un hiver particulièrement doux, l'actualité se concentre sur le développement précoce de la vigne en Europe. Quelques rares parcelles méridionales montrent depuis début janvier des signes de réveil (bourgeons gonflés). Heureusement, cette situation reste, pour le moment, marginale. Les températures devraient revenir aux normales de saison à partir du 17 janvier, ce qui devrait arrêter le développement de la vigne. Il faudra surveiller les températures en février. Si la vigne débourre trop tôt, elle sera sensible au gel d'avril.

Dans le même, en plein hiver, la situation hydrique des sols reste inédite sur toutes les vignes de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Cette sécheresse prolongée nous a poussés à prendre un peu de hauteur : quelles régions viticoles du monde subiront une accentuation des stress hydriques estivaux ? Et le résultat n'est pas très rassurant…

Le climat méditerranéen offre un environnement adapté à l'exploitation d'une grande palette de terroirs viticoles. La saison de croissance y est longue et ensoleillée. Cela permet à la fois un démarrage précoce de la végétation et des vendanges tardives. Le climat méditerranéen est également particulièrement favorable à des processus de maturation bien équilibrés et à une bonne qualité organoleptique (couleur, tannins et arômes). C'est pour cela que toutes les régions bénéficiant du climat méditerranéen sont connues pour leur production viticole : le pourtour de la Méditerranée, la Californie, le centre du Chili, la pointe de l'Afrique du Sud et l'Australie.

L'intégralité des climats méditerranéens se trouve aux latitudes moyennes (40° à 50° N et 30° à 40° S), généralement entre l'isotherme 10 et 20°C. C'est essentiellement là que l'on retrouve donc la production viticole. Il y a cependant quelques exceptions comme les vignobles chinois et d'Uruguay qui ne bénéficient pas d'un climat méditerranéen ou encore des vignobles périphériques bénéficiant de microclimats comme les vignobles de Champagne et d'Alsace.

D'après l'Atlas du GIEC, illustrant les évolutions anticipées du climat, pour un réchauffement de 2°C, l'ensemble des climats méditerranéens du globe verront les précipitations annuelles baisser de -5 à -30%. Cette baisse est notamment due à un assèchement de la période estivale et sera accentuée par une évapotranspiration à la hausse (pilotée par la hausse des températures). Ainsi, près de 90% des surfaces mondiales de vignes devraient subir des stress hydriques plus prononcés. Les vignobles chinois et d'Uruguay, hors climat

méditerranéen, semblent épargnés par cette tendance. Il est important de noter que, contrairement à l'évolution de la température, les simulations d'impacts sur les précipitations sont beaucoup plus complexes. Pour ce paramètre, il existe encore d'importantes incertitudes dans les résultats de simulations des modèles exploités par le GIEC.

La zone méditerranéenne européenne est d'ailleurs décrite comme un « hotspot » du changement climatique par les climatologues. C'est la région viticole qui devrait, à priori, subir le plus d'évènements climatiques affectant la production du vin et nécessitant une évolution des traditions.

Le changement climatique ne signe pas la fin de la production viticole des climats méditerranéens. Les vignobles doivent apprendre à évoluer avec le climat :

- Des décalages des travaux agricoles suivant l'évolution de la phénologie : débourrement et vendanges plus précoces, périodes de sensibilité et de traitements décalées etc.

- Des adaptations de la génétique : implantation de cépages plus résistants aux stress hydriques et thermiques.

- Des évolutions, parfois profondes, des traditions et des cahiers des charges : évolution du cahier des charges de AOC, inévitable modifications des qualités organoleptiques à commencer par la teneur en alcool.

- Des modifications des pratiques agricoles vers des systèmes maximisant la rétention de l'eau par le sol et l'entêtement des extremums thermiques : techniques de l'agriculture de conservation des sols (moins de labour, couverts végétaux), modification du port végétal pour maximiser l'ombrage sur le sol et protéger les grappes (comme le port « pergola »).

- Des pratiques de conservations et de protections de l'eau : retenues collinaires étudiées en accord avec les normes environnementales de chaque pays, déploiement des outils d'aide à la décision agricole et des systèmes d'irrigations performants et connectés.

L'évolution la plus marquante sera certainement l'évolution de la biogéographie des régions viticoles, c'est-à-dire l'aire de répartition de l'implantation de la vigne. En effet, la zone de production s'étend au nord et prend de l'altitude. D'ici 2050, il ne serait pas étonnant d'avoir un millésime belge ou anglais. »

Serge Zaka, La sécheresse menace la majeure partie des vignobles du monde, reussir.fr, 16/01/2023